



- [Thématiques](#)
- [Actualités](#)
- [Activités](#)
- [À propos](#)
- [Permanences](#)
- [Services](#)
- [Poser une question](#)

Sélectionner une page

# Séjour d'un étranger en Belgique : une redevance à payer

Tout savoir sur la redevance d'un étranger souhaitant séjourner plus de 90 jours en Belgique : qui doit payer, les dispenses, les montants, le paiement de la redevance, la preuve de paiement, le remboursement, en cas d'erreur...



- [Thématiques](#)
- [Actualités](#)
- [Activités](#)
- [À propos](#)
- [Permanences](#)
- [Services](#)
- [Poser une question](#)

Sélectionner une page

## Nouveaux montants pour les demandes de cartes de séjour



Lorsqu'une personne demande une carte de séjour, elle doit payer une redevance. Le montant de cette redevance a été indexé depuis le 1er janvier 2025

### Voici les nouveaux montants pour :

- Un regroupement familial avec un Belge ou un non-Européen : 213 €
- Une carte de séjour pour raisons humanitaires: 368 €
- Un séjour dans le but de suivre des études dans une école publique en tant qu'étudiant non-européen : 245 € (sauf pour les étudiants non-européens bénéficiant d'une

- bourse d'étude qui sont exemptés de cette redevance)
- Une carte de séjour pour résidents de longue durée dans un autre pays européen : 198 €
  - Une carte de séjour pour une personne qui souhaite revenir en Belgique et qui en avait déjà un auparavant : 198 €
  - Une carte de séjour pour laquelle aucune procédure n'est expressément prévue par la loi (exemples : mariage, cohabitation légale, visa humanitaire, études dans une école privée, travail comme indépendant) : 236 €
  - Une carte de séjour pour un permis unique de travailleur : 148 €

## **Exceptions : Qui ne doit pas payer ?**

- Les citoyens européens et les membres de leur famille.
- Les personnes nécessitant une protection internationale: réfugiés, personnes sous protection subsidiaire, personnes demandant une régularisation médicale, victimes de traite des êtres humains, etc.
- Les mineurs de moins de 18 ans.

Pour plus de précisions, [consulter le site de l'office des étrangers.](#)

[RGPD](#)

[Politique de cookies \(EU\)](#)

- [Suivre](#)
- [Suivre](#)
- [Suivre](#)

# INFOR JEUNES ASBL

Chaussée de Louvain, 339  
1030 Bruxelles  
Tél.: 02 733 11 93  
[inforjeunes@jeminforme.be](mailto:inforjeunes@jeminforme.be)



.brussels   
au coeur de l'emploi

